

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 18/11/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 01/12/2014

Délibération n° D-2014-520

**Effacement de réseaux sur la rue de la Mirandelle - Demande
de participation financière auprès du CTER**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD

Direction Espaces Publics

**Effacement de réseaux sur la rue de la Mirandelle -
Demande de participation financière auprès du CTER**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Mirandelle et pour faire suite à une précédente délibération du 15 novembre 2013 approuvant le programme des travaux d'effacement de réseaux, les montants prévisionnels et ses modalités de financement, qui s'élevaient à 6 407 € à la charge de la commune, ponctuée par un refus de la Commission Travaux Paysage sur le programme 2014, la Ville de Niort a de nouveau sollicité l'ensemble des opérateurs de réseaux, par l'intermédiaire du CTER (Comité Technique d'Effacement des Réseaux), pour l'effacement des lignes aériennes situées dans l'emprise du projet entre le chemin des Vallées et la rue Annie Girardot.

Le CTER a étudié ce dossier, éligible au titre du programme « Syndicat Environnement ».

Le résultat des nouveaux estimatifs a précisé la nature des travaux à réaliser et le périmètre d'effacement de la tranche 1. Le montant prévisionnel des travaux est de :

	Coût total en Euros	Financement à la charge du SIEDS	Financement à la charge de France Télécom	Financement à la charge de la commune
Réseaux électriques	96 911 €	94 004 €	0 €	2 907 €
Réseaux téléphoniques*	7 595 €	0 €	6 768 €	827 €
Total	104 506 €	94 004 €	6 768 €	3 734 €

**N.B. : L'estimation téléphonique ne tient pas compte d'éventuels coûts en génie civil (à charge de la commune).*

A réception de la présente délibération le CTER étudiera l'ensemble des demandes et proposera en fonction des critères définis, la liste des communes retenues pour bénéficier des aides.

Les crédits seront proposés au budget 2015 en fonction de la réponse de la Commission Travaux Paysage du CTER.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la réalisation de ces effacements, le programme de travaux, les montants prévisionnels, ses modalités de financement ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à :

- solliciter, auprès du CTER, les aides financières pour les montants estimés ci-dessus et pour la réalisation des études et travaux au titre du programme "Syndicat Environnement" 2015, la présente délibération valant engagement de la commune ;

- solliciter une aide financière auprès du SIEDS, pour le renouvellement des mâts d'éclairage public ;

- établir et signer tout acte se rapportant à ce dossier.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX